## BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2022- 0966 /PRES-TRANS/ PM/MEFP/MESRI/MFPTPS portant création d'un emploi au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, U. ja C Png w 879 plus mhr PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

du 11/1/2022!

Vu la Constitution:

**Vu** la Charte de la Transition du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

- Vu le décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier Ministre:
- Vu le décret n°2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du Gouvernement:
- Vu le décret n°2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement :
- Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016:
- Vu le décret n°2002-113/PRES/PM/MESSRS/MEF du 20 mars 2002 portant transformation du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique en Etablissement Public de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique :
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);
- Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;
- Vu le décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu la copie de l'attestation d'inscription avec rétroactivité d'un chercheur du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juillet 2022 ;

## **DÉCRÈTE**

Article 1: Il est créé au titre de l'année 2020, un (01) emploi de Chargé de recherche en Sciences de l'information et de la communication au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST/INSS).

Article 2 : Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective, le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.



Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA

Le Premier Ministre

Albert OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective

Seglaro Abel SOME

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Frédéric OUATTARA

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

Bassolma BAZIE